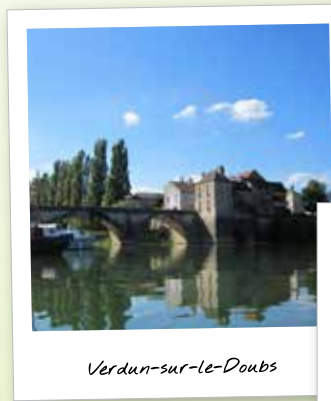
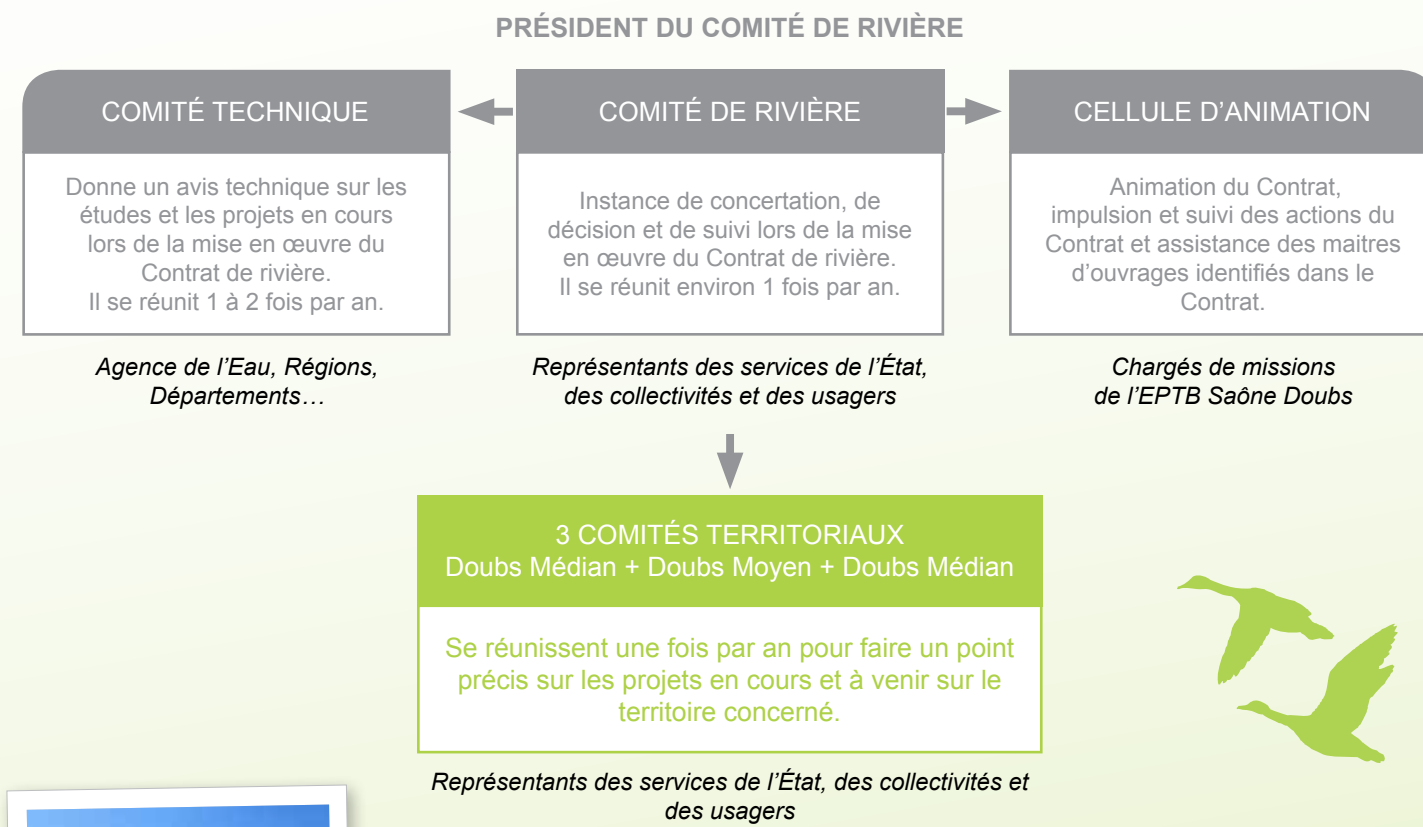


Le fonctionnement d'un Contrat de rivière



Les acteurs engagés dans la démarche

Les services de l'État
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, DREAL, DDT, VNF

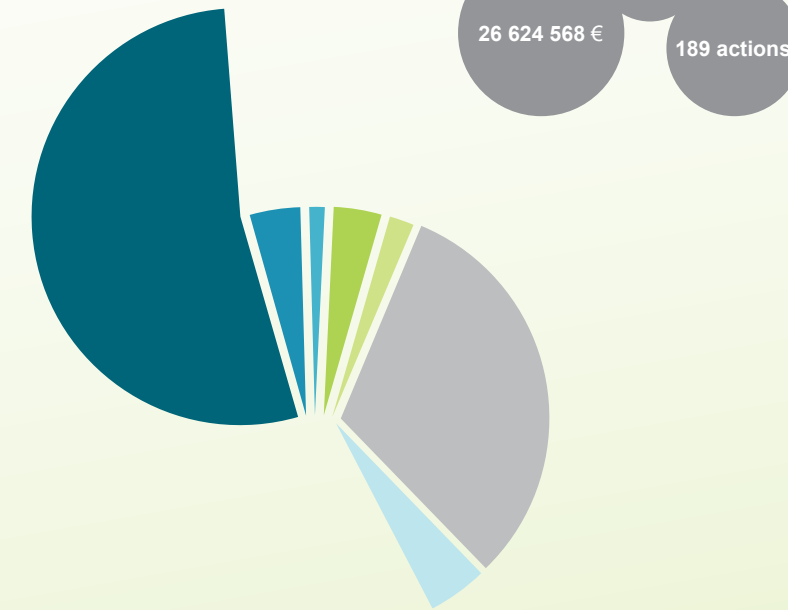
Les usagers
Fédérations de pêche, Chambres d'Agricultures, Conservatoire Botanique de Franche-Comté, EDF, le monde associatif...

Les collectivités
Régions Bourgogne et Franche-Comté, Départements du Doubs et du Jura
2 Communautés d'Agglomération
Pays de Montbéliard Agglomération et Le Grand Dole
Certaines communes
dont la Ville de Besançon
3 Syndicats de rivière
Syndicats intercommunaux du Gland, de la Sablonne et de la Guyotte

Bilan financier

Les financements attendus, toutes thématiques confondues :

Agence de l'Eau	53 %
Région Franche-Comté	4 %
Région Bourgogne	1 %
Département du Doubs	4 %
Département du Jura	2 %
Maîtres d'ouvrage	31 %
Autres	5 %



Contact

EPTB Saone et Doubs
Délégation de Besançon
10 avenue Clémenceau - 25000 BESANCON

Stéphane PARRA
Coordonnateur du Contrat de rivière
Basse Vallée du Doubs, de la Clauge et de la Guyotte (Secteur aval Dole)
03 81 87 55 42 / stephane.parra@eptb-saone-doubs.fr

Florence CARONE
Doubs médian (Secteur amont Voujeaucourt)
03 81 87 00 00 / florence.carone@eptb-saone-doubs.fr

Arnaud PILLET
Doubs moyen (Secteur entre Voujeaucourt et Dole)
03 81 87 99 92 / arnaud.pillet@eptb-saone-doubs.fr

Un Contrat pour la Vallée du Doubs 2014 - 2020

Après 2 années d'élaboration et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Contrat de rivière de la Vallée du Doubs, porté et animé par l'EPTB Saône Doubs, entre aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre pour une durée de 6 ans. Cet outil va ainsi permettre de combler l'absence de démarche globale de gestion des cours d'eau sur le Doubs entre la frontière Suisse à Bremoncourt et sa confluence avec la Saône à Verdun-sur-le-Doubs.

Le programme d'actions du Contrat de rivière comprend 189 actions pour un montant estimatif total de 26,6 millions d'euros. Au regard des problématiques identifiées lors de l'élaboration de la démarche, une majorité d'entre elles portent sur la reconquête des continuités écologiques et la restauration morphologique des cours d'eau. Malgré tout, l'amélioration de la qualité des eaux ainsi que la lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles font également l'objet d'un axe d'intervention dédié, tout comme la sensibilisation du public.

Pour ces raisons, ce Contrat de rivière s'inscrit pleinement dans le contexte réglementaire actuel en répondant aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et en intégrant les thématiques du Grenelle de l'Environnement et du programme de mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône Méditerranée.

Je tiens à remercier vivement les partenaires institutionnels, techniques et financiers pour leur participation active à l'élaboration de ce Contrat de rivière, notamment les services de l'État, les Régions et Départements concernés, les Collectivités locales, les associations et l'EPTB Saône Doubs, structure porteuse et animatrice de la démarche. Il ne tient désormais qu'à nous tous de donner vie à ce Contrat et de mener à terme ses engagements dont les résultats sont attendus par un grand nombre de citoyens.

Eric DURAND
Président du Comité de rivière, Conseiller Régional de Franche-Comté

Qu'est ce qu'un Contrat de rivière ?

Un Contrat de rivière est un programme d'intervention dans le domaine de l'eau sur un bassin versant cohérent notamment au regard des autres démarches de gestion existantes. Il s'agit d'un engagement moral entre les différents partenaires techniques et financiers d'un territoire autour de ce programme d'intervention. Sa mise en œuvre s'étale généralement sur 6 ans avec un bilan à mi-parcours qui permet notamment de réviser la programmation des actions et si besoin leur contenu.



Le Doubs médian

Un programme ambitieux de 189 actions

La programmation s'étale de mi-2014 à mi-2020 avec un bilan à mi-parcours en 2017 qui permettra éventuellement de réorienter le programme d'actions (suppression ou ajout). Réparties selon 3 axes, ces actions représentent un budget estimé à 26,6 millions d'euros.

Le territoire du Contrat de rivière



Le territoire en quelques chiffres...

2 régions : Bourgogne et Franche-Comté
3 départements : Doubs, Jura et Saône-et-Loire
293 communes concernées
Superficie du bassin versant : 2 223 km²
Réseau hydrographique : 370 km pour le Doubs et 279 km pour les 34 petits affluents



Le Doubs navigable



PRÉSERVER et RESTAURER les fonctionnalités morphologiques des cours d'eau

Restaurer les continuités écologiques

L'objectif majeur du Contrat de rivière et probablement le plus ambitieux. Il revêt plusieurs thématiques d'intervention :

- **la restauration de la continuité aquatique** (trame bleue) qui vise à rendre franchissable par les poissons et les sédiments, les seuils et barrages identifiés comme prioritaires sur le Doubs et ses affluents (obligation réglementaire, accès à des ruisseaux pépinières, ...).

Pour rappel, 77 ouvrages barrent le cours principal du Doubs. En fonction des usages actuels des ouvrages et des contraintes locales, cela se traduira soit par la mise en place de passes-à-poissons soit par des effacements, total ou partiel.

- **la restauration de la continuité terrestre** qui passe par la restauration ou la création de boisements de berges sur le Doubs et ses affluents mais aussi par la définition d'une stratégie de lutte raisonnée contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon...), en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

61 actions

162 actions

18,8 millions d'€

3 actions

Préserver et restaurer des zones humides

Sur cette thématique, le Contrat prévoit la poursuite de l'inventaire des zones humides de la Vallée du Doubs dans le département du Doubs et la définition d'actions de gestion par la suite sur l'ensemble des sites inventoriés dont deux ont été identifiés comme prioritaires dans le département du Jura (secteurs de Dampierre/Evans et de Petit-Noir/Longwy-sur-le-Doubs).



Zone humide de Clerval



AMÉLIORER la qualité des eaux

6,4 millions d'€

14 actions

4 actions

Réduire les pollutions d'origine domestique et industrielle

Lors de la première phase du Contrat de rivière (2014-2017), un recensement des démarches et politiques publiques menées sur la Vallée du Doubs en matière de réduction des pollutions sera réalisé. Un programme d'actions complémentaires sera ensuite proposé lors du bilan à mi-parcours pour une réalisation durant la deuxième phase de mise en œuvre du Contrat (2017-2020). En parallèle pourra être menée une étude sur les petits affluents méconnus du Doubs pour lesquels un déficit important en données physico-chimiques et biologiques est constaté.



Pratiques agricoles

10 actions

Réduire les pollutions d'origine agricole

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, un programme d'actions pour la réduction des pollutions d'origine agricole est proposé. Les différentes thématiques abordées sont les suivantes : opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage, réduction du risque de transfert de produits phytosanitaires et développement d'une agriculture de précision, réalisation d'un diagnostic global des exploitations agricoles localisées sur le bassin versant de la Guyotte, réduction du comblement des mortes par les cannes de maïs en cas de crue sur le Doubs moyen, évaluation des pratiques visant à limiter le risque d'érosion des sols sur des secteurs à forte pente en tête de bassin versant et développement des intercultures sur la Basse Vallée du Doubs Jurassienne.

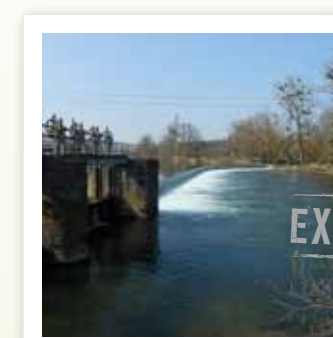
1,4 millions d'€

13 actions



COMMUNIQUER et SENSIBILISER autour des problématiques de l'eau

La mise en place des actions précédentes nécessite de renforcer l'animation avec une assistance technique et administrative sur l'ensemble du territoire, d'une démarche d'information et de communication autour du Contrat, d'une sensibilisation du grand public et des scolaires aux enjeux du territoire en matière de gestion de l'eau, d'un programme de suivi et d'évaluation.



Seuil de Beaulieu

EXEMPLE

Restauration de la continuité piscicole : le seuil de Beaulieu Commune de Valentigney (25)

Suite à une étude de faisabilité et en partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération, ce seuil aujourd'hui sans usage sera arasé de façon complète ou partielle selon le scénario d'aménagement retenu. Travaux envisagés pour 2015 ou 2016.

98 actions

Améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau

Deuxième objectif important du Contrat, il se traduira par diverses actions de restauration des annexes alluviales du Doubs et par la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau sur le secteur de la Basse Vallée. Sur les affluents, et plus particulièrement les petits affluents pour lesquels peu de données sont disponibles, il s'agira d'études complémentaires ; pour les autres, il s'agira d'actions concrètes de restauration physique (reméandrement, diversification des habitats en lit mineur, ...).



Mortes de l'île St Philippe

EXEMPLE

Restauration d'annexes alluviales du Doubs : le complexe de mortes de l'île St Philippe Commune de Dole (39)

Sur ce site, 4 mortes du Doubs plus ou moins fonctionnelles vis-à-vis de la reproduction piscicole ont été inventoriées. Pour améliorer la situation, des retalutages de berges ou des curages seront proposés. Il sera aussi question d'améliorer la connexion de ces annexes avec le Doubs. Travaux envisagés en 2015 ou 2016, en partenariat avec l'Agglomération du Grand Dole.

Restauration d'un affluent du Doubs : la Guyotte

EXEMPLE

Plusieurs opérations destinées à restaurer la continuité et la qualité physique du tronçon aval de la Guyotte (entre Frontenard et Navilly) sont programmées dans le cadre du Contrat. Une étude est actuellement portée par le Syndicat de la Guyotte afin de proposer des projets sur les 3 barrages concernés et les 2 secteurs identifiés comme propices pour une restauration physique.



La Guyotte

